

COMPTE RENDU DE LA REUNION INFORMELLE SUR LE PROJET DE REFORME DE LA DDFIP 63 GEOGRAPHIE REVISITEE

Ce matin le Directeur a présenté aux OS le réseau fonctionnel et géographique: projet cible 2022

I / Service des Collectivités Locales (SCL)

- 5 Services de gestion comptable répartis à Clermont-Ferrand, Chamalières, Issoire, Thiers avec 1 antenne à Ambert et pour Riom avec 1 antenne à Montaigut en Combraille;
- 2 Services spécialisés dans la gestion des EPS (Établissements Publics de Santé) et des EPSMS (Établissements Publics Sociaux et Médicaux-Sociaux) ;
- 10 Conseillers aux décideurs locaux (certains pourront intervenir sur plusieurs EPCI).

II / Les services du Contrôle Fiscal

- 1 BCR (Brigade de Contrôle et de Recherches) à Clermont-Ferrand;
- 1 BDV (Brigade départementale de vérification) à Riom ;
- 1 PCR (Pôle de Contrôle des Revenus) à Clermont-Ferrand ;
- 1 PCE (Pôle de Contrôle d'Expertise) à Riom.

III / Les Services de la Gestion Fiscale

- 3 SIP (Services des Impôts des Particuliers) à Clermont-Ferrand , Issoire et Thiers;
- 2 SIE (Services des Impôts des Entreprises) à Clermont-Ferrand et Riom ;
- 1 PRS (Pôle de Recouvrement Spécialisé) à Clermont-Ferrand ;
- 1 SPF (Service de publicité foncière) à Clermont-Ferrand ;
- 1 SDIF (Service Départemental des Impôts Fonciers) à Clermont-Ferrand.

Ce projet fait l'objet de discussion qui se poursuivront sur les 4 prochains mois afin d'être finalisé en octobre en CHS et CTL.

Pour l'instant il est construit, **sans connaître la volumétrie des emplois** ni le **périmètre géographique** de certains services. Quant aux règles de gestions, s'appliqueront celles de l'année de mise en place des réformes de chaque service. Le directeur s'est engagé à ce que les personnels concernés par ce Tsunami aient un accompagnement individuel.

Le but affiché est de « **démétropoliser** » des services de la DDFIP pour remplir les conditions imposées par la DG. D'ici 2022, les effectifs de Clermont Fd et Métropole devront être inférieurs à ceux de 2019 hors suppressions d'emplois.

C'est pourquoi le Directeur a décidé de transférer le PCE et la BDV de CF à RIOM.

Les services réformés d'ici 2020 seront implantés sur Clermont Fd et sont :

- une trésorerie Hospitalière (M21) à compétence départementale
- la finalisation du SPF-E départemental

La prévision d'une trésorerie EPSMS (M22) devrait suivre rapidement est sera implantée hors CF.

Concernant les accueils de proximité, beaucoup de choses sont à définir : en mairie ou en Maisons France Services, accueil physique ou dématérialisé, accueil sur RDV ou réponse à une demande...

L'objectif cible est la création d'une MSF par canton (31 cantons) en partenariat avec la préfecture.

Le directeur attend un cahier des charges de la DG.

Le Directeur a indiqué que d'une manière générale, il s'agit d'une réforme qui implique une nouvelle méthode d'aborder nos métiers : ex le trésorier qui devient conseiller aux collectivités est déchargé des tâches de gestions. Il travaillera sur un périmètre déterminé (EPCI) en liaison avec le chef du service de gestion comptable, seul ce dernier sera comptable.

Concernant les SIP, SIE et services de gestion comptable, le calendrier et le périmètre géographique, les charges conditionnant les effectifs sont à définir.

**Nous constatons une fois de plus les effets d'annonces construites à l'aveugle mais qui font leur effet sur les élus et certains usagers. Soyons lucide, il ne s'agit que d'un saupoudrage qui fait fi de toutes les conséquences sur l'HUMAIN !
*Soyons lucides, le « grossissement » des effectifs par fusion des services facilitera les futures suppressions d'emplois***

Sous couvert d'une réforme d'ampleur pérenne, c'est bien une destruction totale du réseau territorial et plus généralement de la DGFIP à laquelle nous assistons..